

Mercr. 11 Février 1880

SOMMAIRE

UNE CONVERSION. LA TRAGÉDIE DE LUCAN. NÉCESSITÉ DE LA RÉCIPROCIÉ. CONFÉSSION DE L'ÉCLAIREUR. NAVIRES CANADIENS EN FRANCE. ECHOS DU JOUR.

UNE CONVERSION

Qui l'aurait cru? L'unique organe libéral français de Québec se convertit. Tout imprévu que soit l'événement, il est vrai. Samedi, l'Eclairneur annonçait au monde que, sans en avoir conscience, son ton à fait l'habit du moine, il devenait l'ami des conservateurs.

Nous convenons que c'est là un achèvement indéniable vers les honneurs, sinon un pas décisif vers la perfection. Notre confrère ne nous dit pas, en effet, qu'il a été frappé sur le chemin de Damas, ni que sa conversion doit être attribuée à un élan spontané de la conscience.

Ces détails d'intimité, nous les trouvons dans les explications du confrère, qui, à l'en croire, aurait été fort négligé par ses chefs.

Nous ne demanderons pas à l'Eclairneur, pourquoi il a attendu si longtemps pour constater l'impéritie de ses chefs. L'aveu, pour être tardif, n'en est pas moins précieux et bon à noter. C'était bien là, sans doute, l'impression générale; mais il restait aux amis de M. Joly à nous le déclarer.

En un mot, l'on s'occupe un peu moins des personnalités et davantage, des principes: la réaction est salutaire—favorisons-la.

Après avoir proclamé qu'il n'y avait pas de trêve possible dans les hostilités, notre confrère demande "si cette opinion exprimée par lui était inflexible" et si le programme vraiment national du cabinet Chapleau ne devait pas faire cesser toute "opposition stérile".

Nos adversaires perdent leur dernier organe dans la ville de Québec, par la défection de l'Eclairneur. Les rangs de la presse libérale s'éclaircissent d'une manière désespérante pour les gauches de Québec et d'Ottawa.

Nos Chambres hautes: Tel est le titre d'un volume de 160 pages qui a pour auteur l'honorable sénateur Trudel. M. Trudel traite savamment la question de nos chambres hautes du Sénat et du Conseil législatif et développe les points suivants:

1. faut-il abolir le Conseil législatif? 2. La raison d'être des chambres hautes. 3. Conditions d'infériorité faites aux chambres hautes du Canada.

LA TRAGÉDIE DE LUCAN

Nous avons déjà communiqué à nos lecteurs les détails que le télégraphe a transmis au sujet des meurtres récemment commis dans le township de Lucan. Depuis lors, diverses correspondances ont été publiées à ce sujet.

C'est le 6 courant qu'ont eu lieu l'enterrement des victimes. Tous les membres survivants de la famille Donnelly s'étaient rendus à Lucan et une foule immense s'y trouvait aussi. Des cadavres de Judith, Brigitte, James et Thomas Donnelly, il ne restait plus, sous les ruines de la maison incendiée, qu'un amas de débris informes et calcinés.

Au moment où le cortège quittait la maison incendiée, une des sœurs des victimes, mariée à un nommé Currie, a eu une crise terrible qui a créé une vive émotion parmi les assistants.

La messe dite, le Rév. M. Connolly s'est avancé près de la balustrade et, d'une voix profondément émue, a adressé la parole à l'assemblée.

"Mes frères,—Mon cœur est brisé,"—en disant ces mots, le vénéré pasteur n'a pu retenir ses larmes,—puis continuant: "Je n'ai jamais cru qu'il me fût réservé d'assister à une scène aussi terrible que celle qui nous rassemble. J'ai quitté une paroisse paisible pour venir me fixer parmi vous. Mais bientôt, hélas! j'ai pu constater que, dans ce district, les lois divines et les lois humaines n'ont aucun empire.

Telle est la première cause du crime atroce que nous avons à déplorer. Ceux-là même qui sont chargés de faire observer la loi parmi vous, ont manqué à leurs engagements et prostitué leur autorité. Les fils Donnelly n'ont toujours évité, mais leur mépris fréquentait l'église et le tribunal de la pénitence. Je la connais bien. Elle avait toujours l'espoir que ses fils reviendraient à de meilleurs sentiments.

En attendant, ils avaient la pure réputation. Ils étaient accusés de toutes sortes d'attentats contre leurs voisins. Longtemps avant mon arrivée parmi vous, plusieurs colons crurent devoir former un comité de vigilance pour se prémunir contre leurs déprédations. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'appartiens en aucune manière, à ce comité. Mais je crois fermement qu'aucun de ses membres n'est capable d'un crime aussi épouvantable... Le père des Donnelly est un homme très prompt et facile à entraîner au mal. Toutefois, je n'ai jamais eu connaissance qu'il ait commis quelque acte reprochable... Quand un délit ou un crime était commis dans la paroisse, desuite on accusait les garçons de Donnelly.

"Wm Donnelly m'écrivit un jour une lettre fort impertinente, pour ne pas dire menaçante. J'en fus ému d'abord; mais bientôt je n'y pensai plus..."

Après l'allocution, les cercueils furent transportés au cimetière et déposés chacun dans une fosse. Là encore Mme Currie qui avait suivi le convoi funèbre, eut une violente crise de nerfs.

Le comité de vigilance dont parle le Rév. M. Connolly, est organisé depuis 1876, près de deux ans avant son arrivée dans la paroisse. William Donnelly déclare lui-même que le comité n'est pas un des 110 membres de ce comité. Antérieurement à sa formation, on apprenait, chaque jour, que des granges avaient été brûlées, des chevaux volés et d'autres déprédations commises.

Wm Donnelly se vantait d'avoir forcé le prédécesseur de M. Connolly à quitter la paroisse. En deux mois, les colons de ce district vivaient dans des alarmes continuelles.

On doit bien penser que les autorités de London, la ville la plus vaine, ont de suite pris des mesures énergiques pour arrêter les auteurs de l'attentat. Les détectives parcoururent le comté et ont déjà opéré huit ou dix arrestations. On croit que vingt ou vingt-deux personnes sont impliquées dans l'affaire et on espère les découvrir. Lorsque les prison-

niers ont été traduits devant le magistrat de police, à London, le chef de police a demandé un ajournement de huit jours; cet ajournement a été accordé et l'instruction de la cause sera reprise demain.

On doit bien penser que les bruits les plus étranges sont en circulation. Nous ne nous y arrêterons pas. Mentionnons pourtant celui-ci qui se confirme de plus en plus. Au moment où les assassins ont commencé leur œuvre, Mme Donnelly est tombée aux pieds de l'un d'eux, lui demandant, en grâce, de lui laisser quelques minutes pour prier.

"Il y a trop longtemps que tu pries," lui aurait répondu l'assassin; et d'un coup de roudin, il l'étendit à terre. Cinq ou six de ses complices se jetèrent ensuite sur la victime et la massacraient à coups de bâtons et de haches.

Ces meurtres, dans leurs horribles détails, nous imposent quelques réflexions. Le curé de la paroisse déclare, du pied de l'autel, que les personnes chargées de faire observer la loi, dans ce district, avaient prostitué leurs pouvoirs.

Les autorités de London ne pouvaient ignorer et l'on se demande pourquoi des mesures préventives n'ont pas été prises. Le crime prend des proportions alarmantes dans la province d'Ontario. Hier, le télégraphe nous apportait encore la nouvelle de deux autres attentats meurtriers. Il est temps que les autorités agissent.

Si les magistrats, juges de paix et autres fonctionnaires du district ont "prostitués leurs pouvoirs," d'autres fonctionnaires plus élevés doivent intervenir. L'incendie, le vol, les déprédations de toutes sortes à l'ordre du jour; les colons n'ayant plus d'autre moyen de protection que d'organiser un comité de vigilance: on se croirait vraiment revenu aux époques de la barbarie.

ECHOS DU JOUR

L'honorable T. J. J. Loranger a été élu président de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

On dit que l'un des accusés dans l'affaire de Lucan sera témoin de la Couronne.

Le Telegraph de Toronto demande que l'on applique la peine du fouet aux maris qui batent leurs femmes.

Les révérends Pères Rédemptoristes de Québec doivent aller, lundi, prêcher une retraite à Hamilton, à Ontario. Les exercices de cette retraite dureront quinze jours et seront présidés par le révérend Père Hennings.

Le Times, de Winnipeg, dont nous avons annoncé la résurrection, fait une guerre acharnée au cabinet Norquay, et met le capitaine Scott en demeure de dénoncer ce qu'il appelle la corruption administrative.

M. Guyot, auteur des articles publiés dans La Lanterne et qui annonçait la chute de M. de Marcère, vient d'être élu conseiller municipal pour le quartier Notre-Dame, à Paris. Comme on le voit, l'élément radical continue à s'agiter en France.

Le duc d'Argyll, père du marquis de Lorne, voudrait introduire l'alcool en Amérique et pense que l'île s'y acclimaterait comme le moineau. Les ornithologistes ne sont pas tous de son avis. Somme toute, cette expérience ne serait pas coûteuse et on pourrait la tenter.

Une dépêche de Fort Benton, Montana, E.-U., dit que Sitting Bull était campé, le 23 janvier dernier, sur la rivière au Lait, avec 600 loges, et marchait vers le sud à la poursuite du buffle. Il paraît que le redoubtable guerrier est bien décidé de se battre avec les américains, s'il est attaqué. Les sauvages ont enduré beaucoup de misère depuis cet automne.

Le comte de Fife, propriétaire d'un domaine de 120,000 arpents de terre en Irlande, vient de donner un bon exemple. Il abandonne ses fermages pour le moment, et se range dans la même catégorie que tous les autres créanciers des culti-

vateurs. Il autorise ses fermiers à tuer le gibier à poil, se réservant le gibier à plume. Il indemniserait les fermiers pour toutes les améliorations qu'ils pourraient faire sur ses propriétés et tempère les règlements concernant la rotation des récoltes, règlements qui sont aujourd'hui très vexatoires. Si tous les grands propriétaires d'Irlande faisaient les mêmes concessions, l'on verrait bientôt la fin de la crise.

Les Américains se préoccupent beaucoup plus que les Canadiens de la réciprocité commerciale entre les Etats Unis et le Canada. Le nouveau tarif a fait comprendre aux marchands de la Nouvelle Angleterre qu'il leur importait beaucoup d'avoir des relations commerciales avec nous.

Deux députés de la chambre de commerce de Boston sont actuellement à Washington et présentent le comté des affaires étrangères de nommer une commission chargée de dresser un projet de traité de réciprocité. Les Américains comprennent enfin qu'il y a toujours deux parties, au moins, à un marché. Pendant de longues années, nos entrepreneurs voisins n'ont songé uniquement qu'à exploiter le Canada, autant que possible et ont fait la sourde oreille aux plaintes formulées, à ce sujet, dans nos journaux.

Actuellement, ils trouvent mauvais que nous nous protéjions. "Charité bien ordonnée..." on connaît le proverbe. Si ce mouvement en faveur de la réciprocité se généralisait chez nos voisins, nous serions en tout cas dans de bien meilleures conditions pour négocier avec eux qu'à l'époque où notre tarif ne protéjait aucunement notre commerce et nos industries qui renaisent rapidement aujourd'hui, grâce à notre tarif douanier.

NAVIRES CANADIENS EN FRANCE. M. Hector Fabre nous apporte, dans sa lettre datée du 23 janvier, une excellente nouvelle. Lison! plutôt: "Je vous ai un peu négligé depuis quelques semaines; mais vous n'en tiendrez pas rigueur, lorsque vous saurez la bonne nouvelle que je viens aujourd'hui vous annoncer. La commission des tarifs de douane a terminé ses travaux et son volumineux rapport a été distribué hier aux députés. Je laisse de côté tout le reste pour en arriver à l'article qui intéresse particulièrement Québec, à l'article des navires. D'après le nouveau tarif, les navires canadiens ne seront frappés, à leur entrée en France, que d'un droit de deux francs par tonneau, au lieu de quarante francs, comme ils le sont aujourd'hui.

Le gouvernement et la commission, qui sifflent sur d'autres points, sont tombés d'accord sur celui-ci. C'est là une chose capitale, une garantie que cet article du nouveau tarif passera à la Chambre et au Sénat. Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'y ait pas d'opposition, mais cette opposition même si elle se produit à la tribune, sera, j'en ai la conviction, écartée. Ce n'est donc pas trop s'avancer que de dire que Québec, que les constructeurs de navires de Québec tiennent en lui, dans la veille de tenir de moins, cette facilité d'accès au marché français à laquelle ils attachent justement tant de prix. Tout indique que d'ici à deux mois, le tarif aura été adopté par les deux Chambres, car il y a au sein de la députation comme au sein du gouvernement le plus grand désir d'en arriver à une conclusion sur ce point. Dès le printemps donc, nos constructeurs pourront venir chercher des commandes en France. Je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'elles seront importantes.

C'est en effet un secret pour personne que la marine marchande française a besoin d'un renouvellement quasi général; un grand nombre de navires du moins ont fini leur service, et il faut les remplacer sans retard. C'est donc là une rare occasion de montrer l'excellence de nos constructions navales, qui s'offre à nous; ce sera à nous d'en profiter. Il est utile que j'apprenne à nos constructeurs qu'il existe ici quelques préventions contre les navires canadiens. Ils se vendent meilleur marché que les navires anglais, mais on les croit de qualité inférieure. Je suis heureux de dire, pour l'information du lecteur, que c'est là heureusement une erreur que, du reste, nos constructeurs auront bien vite dissipée par le soin qu'ils apporteront à l'exécution de l'ouvrage qui leur sera confié. Cette prévention, ce ne sont pas les constructeurs québécois qui en sont la cause, on n'a jamais eu de reproches à leur faire; elle est née du fait que les constructeurs des provinces maritimes avaient réussi, de 1866 à 1872, me dit-on, à faire passer des navires de qualité inférieure que l'on a malheureusement confondus avec les navires qui sont certains de nos chantiers. Mais il y a certain que comme solide, forte et vitesse, nos navires ne sont point inférieurs aux navires construits en Angleterre. On peut même ajouter sans crainte qu'ils sont plus solides, qu'ils prennent plus de charge et qu'ils marchent aussi vite et même plus vite que les navires anglais.

Ce n'est pas sans regret que dans certains ports français on voit accoster cette latitude à la concurrence étrangère. Il n'y a rien de plus naturel que ce sentiment; si l'on pouvait construire en France les navires destinés à son commerce, on aurait tort

d'aller porter les commandes ailleurs. Mais l'état des chantiers français fait une nécessité du recours à l'étranger pour rétablir la marine marchande et la ramener à son ancien niveau. Les armateurs français regagneront bien vite ce que perdrait les constructeurs, s'ils avaient été en état de lutter avec l'étranger, mais ce qu'ils ne perdraient pas en réalité, puisqu'à l'heure qu'il est leurs chantiers sont insuffisants. La France, en tous cas, bénéficiera largement du changement; la marine marchande restaurée, renouée, accroîtra ses relations commerciales dans toutes les parties du monde et donnera au même temps un nouveau lustre à son pavillon.

CONFÉSSION DE L'ÉCLAIREUR. Après avoir déclaré que ses chefs n'avaient tenu aucun compte de ses réclamations, l'Eclairneur ajoute: "Nous voulons nous exprimer de plus en plus simple et nettement à l'égard d'hommes, qui voyaient arriver si indifféremment notre ruine en nous épuisant à la défendre, et nous nous contentons de servir la cause libérale à l'aveugle, et nous avons fini par bien l'affaire de trois ou quatre individus, mais qui profitaient beaucoup plus au grand et honnête parti libéral pour lequel nous travaillions avec le plus grand dévouement depuis notre entrée dans la vie active, c'est-à-dire depuis près de vingt ans."

Et quel est ce point de vue? Avant de fixer notre opinion sur cet important sujet, nous avons en le soin de nous recueillir et nous avons essayé de pénétrer aussi loin que possible dans la pensée publique.

Que se passe-t-il depuis trois mois, et que reconstruisons-nous presque tous les jours? "D'anciens libéraux marquants qui nous disent qu'ils n'appartiennent plus à aucune organisation de parti. Leur indifférence nous paraît absolue."

Nous avons même rencontré dernièrement plusieurs députés libéraux qui nous ont déclaré que leur intention était de ne pas faire une opposition systématique au cabinet Chapleau, mais qu'ils voteront pour ses mesures s'ils les trouvaient justes.

La prochaine session nous fournira la preuve de ce que nous avançons présentement.

Ces députés occupent une très haute position dans le parti libéral et si nous les nommons il n'y a personne qui oserait mettre leur patriotisme en question.

Que voyons-nous encore depuis trois mois? Les membres du cabinet Chapleau sont pour ainsi dire courtisés par un grand nombre de libéraux éminents. Ici encore, nous ne donnerons pas de noms propres, mais nos lecteurs québécois savent très bien ce que nous voulons dire, et nous avons fini nous-même, pour nous demander si tout cela ne voulait pas dire paix, conciliation, harmonie.

Nous avons fini par nous demander si tout cela n'était pas de délicates tentatives pour un rapprochement entre adversaires créés et mis au monde pour mieux se comprendre.

En un mot, nous avons fini par nous demander si tout cela n'était pas l'indice muet d'un désir ardent "d'une union des partis."

Nous avons, il est vrai, nous-même, déclaré, à diverses reprises, que parler d'une telle union était un non sens après les événements d'août et d'octobre derniers, qui ont amené la retraite forcée et regrettable du cabinet Joly; mais cette opinion exprimée par nous est-elle inflexible?

Comme un député libéral nous le faisait remarquer, ces événements d'août et d'octobre ne démontrent-ils pas eux-mêmes que "l'union des partis" est la seule planche de salut dans les circonstances actuelles?

Lorsque le parti libéral avait le pouvoir, nous la désirions, nous l'appétions de tous nos vœux cette union des partis.

N'aurait-elle de raison d'être que quand les libéraux sont au pouvoir? Evidemment, nous la préférons ainsi; mais ne serait-elle pas désirable aujourd'hui?

Pour répondre à cette dernière question, il faut considérer plusieurs choses.

Si nous entrevoyons la possibilité pour le parti libéral de remonter au pouvoir avec ses propres forces, nous dirions: attendons! et nous vivrions avec l'espoir que l'union se ferait prochainement au profit des libéraux, et que ceux-ci auraient la part du lion; mais cette perspective ne saurait exister actuellement aux yeux d'aucun homme sensé.

Nous connaissons assez l'opinion publique pour dire qu'une élection générale faite dans les circonstances actuelles, c'est à dire sous la double influence de deux gouvernements conservateurs, celui de Québec et d'Ottawa, tomberait infailliblement contre le parti libéral.

Et quand ce dernier triompherait, que s'en suivrait-il? Pourrait-il exécuter son programme de réformes?

Pourrait-il obtenir des amendements constitutionnels abolissant le Conseil législatif, la charge de lieutenant-gouverneur, en diminuant l'autorité de ces deux pouvoirs? Le Conseil législatif ne votera jamais son suicide, ni aucune autre atteinte moindre à son autorité. Le lieutenant-gouverneur, de son côté, ne sanctionnera jamais sa propre mort.

Le parti libéral pourrait bien faire voter toutes ces importantes réformes par l'assemblée législative, mais toute sa bonne volonté serait ainsi frappée de stérilité, toute son énergie vicierait, comme au mois d'août dernier, se briser contre l'inévitable, contre l'irrésistible.

Il est bien vrai qu'il est pénible de capituler; mais Paris, la France entière ne dut-elle pas, elle aussi, capituler devant les Prussiens, en 1871?

Et qu'a-t-elle résolu après ce fait accompli? Elle s'est soumise à l'irrésistible! Le cabinet Chapleau est, lui aussi, devenu un fait accompli et un parti irréversible n'aurait qu'à se retirer le Conseil législatif et le lieutenant-gouverneur. Ne pas s'y soumettre serait donc s'abandonner à une opposition stérile, ce serait se heurter la tête contre un mur.

En présence de cette situation, nous nous demandons, la main sur la conscience, si nous devons déclarer que nous avons l'intention de faire une opposition systématique au cabinet Chapleau, ne sont pas les plus sages.

Nous sommes à nous demander si nos efforts ne devraient pas être tendus à la prochaine session pour opérer une véritable, une sérieuse conciliation entre les partis.

Si cette conciliation s'opérait, le public intelligent et honnête, tant conservateur que libéral, respicierait d'ailleurs, l'on n'entendrait plus parler de vengeance politique et de destitutions, et la province de Québec deviendrait une influence pouvant toujours se faire respecter dans le parlement fédéral où nous sommes condamnés à une impuissance détestable grâce à nos divisions.

Cette idée "d'union des partis" est, nous le savons, traitée de chimérique par un grand nombre; mais s'en suit-il qu'elle ne soit pas la plus raisonnable, la plus féconde, et même très facile à réaliser, pourvu qu'il y ait abnégation et patriotisme partout où ces deux vertus doivent se trouver?

Quant à ce qui nous concerne, nous arborons aujourd'hui ce nouveau drapeau, et nous le défendrons avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

POURRURES. Cette semaine se termine la grande vente de fourrures.

Nous attendons dix caisses de chapeaux de printemps par le Sarmatien, et nous devons vendre nos fourrures pour faire place à ce nouvel envoi.

Dix pour cent de réduction sur toutes les marchandises.

R. J. DEVLIN. L'omnibus de l'hôtel part du coin des rues Murray et St-Jacques, à 10 heures, et le départ de tous les trains de chemins de fer, et prendra des voyageurs moyennant 25 cts. par tête. Il amènera les voyageurs des stations en ville pour le même prix.

Ottawa, 11 février 1880.

Bazar! Bazar!

Pour venir en aide à l'Orphelinat Saint-Joseph, Sous le patronage de Mgr l'Evêque d'Ottawa, des honorables M. Langlois, Masson et Baby, et de M. l'Orateur de la Chambre des Communes, Jeudi, le 5 Février 1880, 68 RUE RIDEAU, (Ancien magasin de Chenet et Tassé), Ottawa, 5 février 1880.

LA MEILLEURE Huile Canadienne! NON EXPLOSIVE, 25 centes le gallon imperial. Livré à domicile.

CHATFIELD'S 92, Rue Rideau

LISTE DES PRIX

C. S. Shaw & Cie DES PRESENTS JOUR DE L'AN

Table listing prices for various goods like services, dinners, and presents. Includes items like 'Services à Dîner en Porcelaine', 'Dessert', 'Biblique', etc.

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63 rue Sparks

NOUVEAUX ARRIVAGES

Crèmes de moutarde. 3 caisses crèmes de moutarde nouvelles et riches, 25c. 25c. viennent d'être arrivées. STITT et Cie.

Toile de table. Nouvelle toile de table, nappes, coton pour draps et oreillers, à des prix extrêmement bas. STITT et Cie.

Chaque pièce. Chaque pièce d'étoffes à robes est RÉDUIE chez Stitt et Cie. Il faut que tout soit vendu durant ce mois.

Manteaux réduits. Tous nos manteaux d'hiver sont réduits pour les écarter durant ce mois.

Modèles réduits. Les articles de mode se vendent à moitié prix durant ce mois, chez Stitt et Cie.

Parures pour le soir. Soies de toutes les nouvelles nuances les plus pour les soirées. Soies brocées, teintes pâles, chez Stitt et Cie.

Mousseline française. Mousselines françaises, bleu pâle, crème, rouge, etc. Cachemires. Cachemires et teintes pâles pour soirées, Stitt et Cie.

Gants de kid. Gants de kid à 5 boutons, teinte d'opéra, aussi noirs et blancs. Bas de soie. Bas de soie pâle, aussi noirs, chez STITT et Cie

STITT et Cie 53 et 55 Rue Sparks

Papier, Articles de Bureau ET D'ÉCOLE. Livres d'histoire, de Prières, etc., etc.

Donnez vos commandes à l'enseigne du livre ci-dessus N. 3.—Toujours en mains, toute sorte de Jouets d'enfants et autres objets de fantaisie, le tout à très-bas prix.

ETAL C. MARCHÉ BY. Entrée sur la rue Clarence.

J. MARTEL Propriétaire. Tout en remerciement des nombreuses pratiques, les invités à venir lui rendre visite. Il a constamment en main un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALÉS & FUMÉS.

J. MARTEL Ottawa, le 26 janvier, 1878.